Image not found or type unknown

Notaire et compte sequestre.

Par **valinco20**, le **25/09/2013** à **13:16**

Bonjour,
Lorsqu'une somme est sequestrée chez le notaire suite à vente maison et avant liquidation, ce dernier est il dans l'obligation de demander aux clients avant de se servir de cet argent pour divers frais (huissiers.....)ou peut il en faire ce qu'il veut seul ?
Je vous remercie de vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés